

COPRNM

Séance du 21 janvier 2010

Présents

Président

Monsieur Christian KERT, *Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM*

Au titre des Sénateurs désignés par le Sénat

Monsieur Yves DETRAIGNE, *Sénateur de la Marne*

Au titre des élus (Conseils régionaux)

Monsieur Christophe CASTANER, *Vice-président du Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur, Maire de Forcalquier*, représenté par Mme Nancy SPINOUSA, chef du service des risques naturels majeurs, Région Provence Alpes Côte d'Azur

Au titre des élus (Conseils généraux) :

Monsieur Eric DOLIGE, *Sénateur, Président du Conseil Général du Loiret*, représenté par M. Nicolas-Gérard CAMPHUIS

Au titre des élus (communes)

Monsieur Jean-Paul FOURNIER, *Sénateur, Maire de Nîmes*

Monsieur Martial SADDIER, *Maire de Bonneville* représenté par M. Hervé BENOIT, *chargé de mission, Association des élus de la montagne*

Au titre des personnalités qualifiées

Monsieur Jacques AVRILLON, *Coprésident de l'Union nationale des associations de lutte contre les inondations*

Monsieur Michel CARA, *Professeur des Universités, Observatoire des sciences de la terre de Strasbourg*

Monsieur Jean-Marc GAUVIN, *Fondé de pouvoir à la Mutuelle d'assurance des artisans de France*

Monsieur Edouard KAMINSKI, *Professeur des Universités, Université Denis Diderot, Institut de physique du globe de Paris*

Monsieur Jean-Pierre MASSUÉ, *Académie européenne des sciences et des arts, Président de l'Institut européen pour le conseil en environnement*

Monsieur Jean PERRIN, *Président de l'Union nationale de la propriété immobilière*

Monsieur Alain ROSSINOT, *Président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme*, représenté par Monsieur Xavier CHELKOWSKI, *Chargé d'Etudes, Mission planification stratégique, Agence d'urbanisme de Dunkerque*

Au titre des Ministères

Monsieur Gérald BARTHOLOMEW, *Adjoint au haut-fonctionnaire de défense et de sécurité, Ministère de la Justice*

Monsieur Laurent CHAMBAUD, *Chargé de mission, Secrétariat général des Ministères chargés des affaires sociales*

Monsieur Alain COURSAGET, *Directeur-adjoint de la protection et de la sécurité de l'Etat, Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale*, représenté par Monsieur Laurent DUCAMIN, *Chef du bureau de la planification*

Madame Ségolène HALLEY des FONTAINES, *Sous-directrice de la forêt et du bois, Direction générale des politiques agricoles, agroalimentaire et des territoires, Ministère de l'agriculture*, représentée par Monsieur Jean-Luc GUITTON, *adjoint, sous-direction de la forêt et du bois*

Monsieur Thierry HUBERT, *Responsable adjoint du Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques(DGPR), Ministère du développement durable*

Monsieur le Capitaine de Vaisseau Dominique LEROY, *Chef du bureau de l'environnement, Direction mémoire, patrimoine et archives, Ministère de la défense*

Monsieur Eric DARRAS, *Sous-directeur de la lutte contre les fraudes, des contrôles et de l'éloignement, Ministère de l'immigration*, représenté par Monsieur Pierre MARDRUS

Monsieur Jean-Louis MAURER, *Responsable du pôle eaux, sols et pollutions, Ministère des affaires étrangères et européennes*

Monsieur Laurent MICHEL, *Directeur général de la prévention des risques, Ministère du développement durable*

Monsieur Pascal PERRAULT, *Chef du bureau du développement durable, Ministère du budget*, représenté par Monsieur Marc-Henri SERRE, *Adjoint, bureau du développement durable*

Monsieur Alain PERRET, *Directeur de la sécurité civile, Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales* représenté par M. Bernard DELEPLANCQUE, M. Guillaume DEDEREN ainsi que Madame Catherine GUENON

Monsieur Sébastien RASPILLER, *Chef du bureau « produits et marchés d'assurance », DGTPPE, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi*, représenté par Mme Marie-France DIABIRA

Monsieur Jean-François STEPHAN, *Directeur scientifique du département « environnement, planète-univers, espaces, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Monsieur Jean-Michel VALANTIN, *Haut fonctionnaire au développement durable, Direction générale de l'enseignement scolaire, Ministère de l'éducation nationale*

Absents excusés

Au titre des Députés désignés par l'Assemblée Nationale

Madame Claude DARCIAUX, *Députée de la troisième circonscription de la Côte d'Or, Maire de Longvic*

Monsieur Alain GEST, *Député de la sixième circonscription de la Somme*

Monsieur Jacques PELISSARD, *Député de la première circonscription du Jura*

Au titre des Sénateurs désignés par le Sénat

Monsieur Yves DAUGE, *Sénateur d'Indre-et-Loire*

Monsieur Charles GUENÉ, *Sénateur de la Haute-Marne, Maire de Vaux-sous-Aubigny*

Au titre des élus (communes)

Monsieur Guy GEOFFROY, *Député de la neuvième circonscription de Seine-et-Marne, Maire de Combs-la-Ville*

Madame Jeanny MARC, *Députée de la troisième circonscription de la Guadeloupe, Maire de Deshaies*

Au titre des personnalités qualifiées

Monsieur Jean-Stéphane DEVISSE, *Responsable pôle politiques publiques et changements climatiques de WWF France*

Au titre des Ministères

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Chef du service des risques naturels et hydrauliques, DGPR, Ministère du développement durable*

Monsieur Pascal MIGNEREY, *Conseiller, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire*

Absents

Monsieur Dominique SANTINI, *Directeur général adjoint de la société Generali IARD*

Ministère de la Culture et de la communication

Ministère de la santé et des sports

COPRNM

SEANCE DU 21 JANVIER 2010

Présents	1
Absents excusés	2
Absents	3
1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2009.....	6
2. Présentation des groupes de travail thématiques	6
2.1 Groupe 1 : Stratégie nationale pour la gestion du risque inondation.....	6
2.2 Groupe 2 : Prévention du risque sismique	7
2.3 Groupe 3 : Prévention des risques naturels et actions internationales.....	8
2.4 Groupe 4 : Evaluation de l'efficacité des plans de prévention des risques naturels.	9
3. Mise en place des groupes de travail : Tour de table.....	10
3.1 Groupe 1 : Stratégie nationale pour la gestion du risque inondation.....	10
3.2 Groupe 2 : Prévention du risque sismique	11
3.3 Groupe 3 : Prévention des risques naturels et actions internationales.....	13
3.4 Groupe 4 : Evaluation de l'efficacité des plans de prévention des risques naturels	13
4.1 Crue de 1910 et manifestations commémoratives	14
4.2 Risques naturels et plan national d'adaptation au changement climatique	14
4.3 Sécheresse géotechnique.....	15
5. Points Divers	16
6. Conclusions.....	17

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de Monsieur Christian KERT.

Monsieur Christian KERT remercie l'assistance de sa participation et regrette l'absence de Madame Anne-Marie Levraut et de Monsieur Jacques Faye en émettant des vœux de prompt rétablissement pour ces derniers, présente l'ordre du jour et signale que les travaux issus des groupes de travail du COPRNM sont attendus d'ici l'automne.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2009

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

soumet ce document à l'approbation des membres du Comité.

Le compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation des groupes de travail thématiques

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

Nous allons constituer ensemble les bureaux des quatre groupes de travail, dont les périmètres vont nous être exposés auparavant par différents intervenants. Ces groupes de travail pouvant être élargis à des membres extérieurs

Je rappelle que le COPRNM s'est fixé pour mission, d'une part, de garantir la continuité de l'action de prévention en y associant la société civile, et d'autre part d'assurer la cohérence interne des politiques de prévention tant au niveau national qu'au niveau international.

L'actualité illustrée par la catastrophe en Haïti nous rappelle l'importance de promouvoir une coopération dans ce domaine et progresser dans la qualité des mesures et leur efficacité.

2.1 Groupe 1 : Stratégie nationale pour la gestion du risque inondation

Madame Frédérique MARTINI, Chef du Bureau des Risques météorologiques, SRNH, Direction générale de la prévention des risques, Ministère du développement durable

Adoptée le 23 octobre 2007, la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation est en cours de transposition, via la loi d'engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) ; la petite loi votée au Sénat introduit un élément clef : la mise en place d'une stratégie nationale pour la gestion du risque inondation. Cadre de la politique française en la matière, cette stratégie se construit avec l'appui du COPRNM. Ses orientations visent le moyen terme (les quinze prochaines années), avec des actions opérationnelles de six ans déclinées dans les plans de gestions des risques inondation.

L'enjeu de la stratégie nationale est de donner le niveau d'ambition et les orientations nationales pour réduire les conséquences négatives des inondations sur les personnes (la santé humaine),

l'environnement et les biens y compris le patrimoine culturel et les activités économiques et, dans une optique de développement durable en prenant en compte les effets du changement climatique.

Cette stratégie sera fondée sur un diagnostic (évaluation préliminaire du risque inondation) et arrêtera des critères de caractérisation de l'importance du risque pour sélectionner les zones du territoire qui présentent un risque d'inondation important. L'enjeu du dispositif tient donc à fixer un niveau de réduction du risque et arrêter les orientations pour atteindre l'efficacité des politiques publiques en concentrant et hiérarchisant les efforts et interventions publics. Cette mise en oeuvre sera efficace grâce à la participation des parties prenantes et la responsabilisation de chaque acteur concerné par le risque inondation.

Le groupe de travail du COPRNM aura donc pour mandat :

- ✓ dans un premier temps, entre février et mai 2010, de définir le concept de stratégie nationale ainsi que ses modalités de mise en oeuvre et de suivi, et de participer à l'écriture du décret d'application de la loi de transposition,
- ✓ entre mai et octobre, de définir le contenu de la stratégie, et d'en identifier les axes porteurs
- ✓ au cours de l'année 2011, de contribuer à élaborer la stratégie sur la base des EPRI réalisées (échéance décembre 2011),
- ✓ enfin, de proposer des modalités de large concertation afin de définir la stratégie.

2.2 Groupe 2 : Prévention du risque sismique

Madame Marie RENNE, *Adjointe au chef du Bureau des Risques naturels terrestres, SRNH, Direction générale de la prévention des risques, Ministère du développement durable*

Face au double constat de forte sismicité aux Antilles et de vulnérabilité de la population française, le Plan séisme a été lancé sur la période de 2005 à 2010. Programme d'actions interministériel pour la réduction de la vulnérabilité des Français au risque sismique, il a mis en place des actions d'information, de sensibilisation, de formation, et de préparation à la gestion de crise, ainsi que des mesures pour améliorer les constructions neuves comme existantes.

A partir de 2007, un programme plus spécifique pour les Antilles a été mis en place : le Plan Séisme Antilles, affiché comme une priorité du Grenelle de l'Environnement (article n° XX de la loi de programmation Grenelle). En effet, l'aléa est fort, il concerne 850 000 habitants permanents mais également une importante population saisonnière. Cette vulnérabilité est accentuée par l'insularité et l'inadaptation des bâtiments. Le Plan comprend donc des mesures de sensibilisation, de formation et de préparation à la gestion de la crise, ainsi que des projets de confortement des bâtiments neufs comme existants, en commençant par les bâtiments publics dont les écoles. Malgré la mise à disposition d'un certain nombre d'outils supports de communication, information, sensibilisation, formation, ceci ne s'est pas suffisamment traduit par des actions opérationnelles de terrain.

Concernant le risque tsunami, des centres d'alertes régionaux ont été mis en place, ainsi qu'un comité de pilotage national.

Il est donc proposé au groupe de travail :

- ✓ de réaliser un bilan partagé sur la réduction de la vulnérabilité et sur la politique de prévention du Plan Séisme pour le printemps 2010,
- ✓ pour l'automne 2010, d'émettre des propositions sur la gouvernance de la prévention du risque sismique après 2010,
- ✓ de mettre en place une réflexion visant à renforcer la mobilisation de tous les acteurs de la prévention du risque sismique, et en particulier les collectivités territoriales,
- ✓ concernant le Plan Séisme Antilles, de déterminer le moyen d'assurer un financement dans la durée, et de renforcer le logement privé.

2.3 Groupe 3 : Prévention des risques naturels et actions internationales

Jean-Louis MAURER *Responsable du pôle eaux, sols et pollutions, Ministère des affaires étrangères et européennes*

Un premier volet de la prévention des risques aura pour cible les pays en voie de développement, en réfléchissant à la définition d'une stratégie internationale pour la prévention des risques de catastrophes. Le second volet réside dans l'élaboration d'une approche régionale de la prévention. Posant la question des plate-formes, les organisations régionales peuvent en effet efficacement relayer l'action internationale.

Aujourd'hui, le cadre institutionnel est décliné en trois niveaux : un niveau international, régional national.

Instauré par le Sommet de Johannesburg en 2002, et au regard des catastrophes naturelles plus fréquentes, le cadre international vise une démarche transversale de prévention, d'atténuation, d'adaptation, de réponse, et de réhabilitation à intégrer par chaque Etat.

Mais le cadre de référence est celui de la Conférence de Kobé en 2005, qui a instauré le Programme d'Action de Hyogo concernant toutes les activités de prévention des institutions internationales, régionales et des gouvernements nationaux.

Enfin, on peut citer le cadre stratégique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement 2012-2013.

Au niveau national, il revient donc au Comité de définir la stratégie à adopter. Par ailleurs, le COPRNM est invité à regrouper un large ensemble d'opérateurs incluant notamment l'Agence française pour le développement. J'ajoute que le Ministère des affaires étrangères s'appropriera la stratégie définie par notre Comité.

Au niveau régional, l'UE a mis en place une stratégie en matière de réduction des risques de catastrophes pour les pays en développement. Un projet de stratégie interne à l'UE est également à l'œuvre. Il existe enfin une stratégie régionale en l'accord EUR-OPA.

Par ailleurs, une évaluation de l'action de la France en matière de coopération pour la prévention des risques a été menée récemment par un cabinet privé. Les évaluateurs ont constaté que les acteurs sont cloisonnés et très divers, que les réseaux internationaux sont importants mais peu valorisés, et qu'il conviendrait de mieux coordonner l'offre d'ingénierie. Enfin, ils ont établi que l'action française manquait de visibilité.

Le programme d'action proposé au groupe de travail, orienté à la fois vers les PVD et vers les pays de l'UE, consistera :

- ✓ à définir les pays cibles, les réseaux partenaires, à identifier les zones géographiques d'action prioritaire ainsi que les modalités d'action,
- ✓ à renforcer l'identification et l'inclusion des actions de réduction des risques au sein de la coopération française,
- ✓ à sélectionner les domaines d'excellence français pouvant être valorisés dans le cadre de la coopération internationale,
- ✓ à renforcer l'échange d'informations,
- ✓ à mettre en œuvre des indicateurs,
- ✓ à articuler les mécanismes de financement.

Je conclus en rappelant que la prévention constitue un facteur de lutte contre la pauvreté et de développement humain, écologiquement soutenable.

Monsieur Thierry HUBERT, SRNH, Direction générale de la prévention de risques, Ministère du développement durable

Au vu du nombre d'initiatives à l'échelle internationale et européenne, le rôle et la place de la France au sein de ces instances devront être bien mesurés et répartis.

2.4 Groupe 4 : Evaluation de l'efficacité des plans de prévention des risques naturels

Francis POUPEL, Chef du Bureau de l'action territoriale, SRNH, Direction générale de la prévention des risques, Ministère du développement durable

Les plans de prévention des risques naturels prennent la forme de documents réglementaires visant à réduire l'exposition au risque ainsi que la vulnérabilité des personnes et des biens. Ils se fondent sur des études d'aléas, définissent des prescriptions, valent servitude d'utilité publique, sont annexés aux PLU et peuvent modifier les conditions d'assurance des biens.

Aujourd'hui, 7 600 communes sont couvertes par un PPRN. Ces derniers concernent surtout les risques d'inondation, mais aussi pour certains les mouvements de terrain, les avalanches ou encore les incendies de forêt.

Dans leur élaboration, les PPRN doivent prendre en compte le cadre réglementaire et législatif du Code de l'environnement, ainsi que les doctrines régionales qui ont pu être élaborées par certains préfets.

On constate que les PPRN sont confrontés à des difficultés de partage des objectifs du PPRN, de lisibilité, de concertation, d'acceptation de l'aléa, ou encore de gouvernance et d'équité de traitement. La question de la prise en compte dans la réglementation des ouvrages de protection soulève également des difficultés.

Le groupe de travail sera chargé de formuler un avis et des propositions :

- ✓ sur la méthode d'évaluation des PPRN, qui fera l'objet de l'élaboration d'un rapport d'étape pour mai 2010,
- ✓ sur les améliorations à apporter au dispositif actuel, à droit législatif constant pour janvier 2011.

Monsieur Christian Kert propose à M. Laurent Michel de lancer le débat

Monsieur Laurent MICHEL, *Directeur général de la prévention des risques, Ministère du développement durable*

Nous avons décrit les premières étapes de travail mais j'ajoute que nous souhaitons émettre rapidement des recommandations concrètes. Toutes suggestions sur les mandats des groupes de travail sont les bienvenues. Concernant le premier groupe de travail le forum mondial de l'eau qui se tiendra à Marseille dans deux ans sera l'occasion d'en faire connaître les résultats.

Monsieur Christian KERT, *Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM*

En l'absence de réaction sur les mandats des groupes de travail, je vous propose de discuter à présent de la constitution des groupes de travail.

3. Mise en place des groupes de travail : Tour de table

3.1 Groupe 1 : Stratégie nationale pour la gestion du risque inondation

Monsieur Jean-Paul FOURNIER, *Maire de Nîmes*

Je souhaite souligner que les rapports ne doivent pas s'empiler ni se multiplier ni constituer des obstacles à l'aménagement du territoire. La situation de Nîmes en est une illustration depuis les événements de 1988. J'ajoute que je me suis inscrit aux groupes de travail 1 et 4.

Monsieur Christian KERT, *Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM*

Nous souhaitons en effet que notre action soit la plus opérationnelle possible. Le travail du COPRNM ne rejoindra pas la bibliothèque des rapports oubliés !

Monsieur Jean-Pierre MASSUE, *Académie européenne des sciences et des arts, Président de l'Institut européen pour le conseil en environnement*

Inclurons-nous dans nos travaux la problématique des risques côtiers ?

Monsieur Laurent MICHEL, *Directeur général de la prévention des risques, Ministère du développement durable*

Absolument. La stratégie nationale de prévention des risques d'inondation doit traiter de tous les types d'inondation y compris de la submersion marine.

Monsieur Christian KERT, *Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM*

Nous avons proposé la présidence du groupe de travail 1 au Sénateur Eric DOLIGE, le rapporteur en sera Monsieur Xavier CHELKOWSKI au titre de la Fédération nationale des Agences d'Urbanisme et le secrétariat à Frédérique Martini.

Monsieur Laurent MICHEL, *Directeur général de la prévention des risques, Ministère du développement durable*

J'ajoute que les membres du Conseil peuvent s'inscrire dans les groupes de travail, mais je précise que nous nous sommes fixés l'objectif que les groupes ne comprennent pas plus de quinze personnes afin d'établir des cercles de travail et non des cercles délibératifs.

Monsieur Nicolas-Gérard CAMPHUIS, *représentant Monsieur Eric DOLIGE, Sénateur, Président du Conseil général du Loiret,*

A la différence de nombreux autres pays, la France ne dispose pas d'une stratégie nationale, qui est pourtant très importante. Cette idée de stratégie est d'ailleurs présente dans plusieurs associations telle l'association des élus du littoral, et à ce titre, un référentiel à l'instar des Pays Bas serait utile.

Monsieur Jean-François STEPHAN, *Directeur scientifique du département « environnement, planète-univers, espaces du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Je crois qu'il conviendrait de faire appel à des experts extérieurs, comme ceux de Météo-France, du CEMAGREF, du BRGM.

3.2 Groupe 2 : Prévention du risque sismique

Monsieur Christian KERT, *Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM*

Il nous apparaît qu'il faut élargir le groupe 2 à des acteurs divers. Je crois qu'il est nécessaire de réunir un représentant de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, un représentant de la sécurité civile, ainsi qu'un représentant de la construction. Un représentant de l'assurance prendra également part aux débats.

Monsieur Michel CARA, Professeur des Universités, Observatoire des sciences de la terre de Strasbourg

L'association de représentants des collectivités territoriales, ainsi que du LCPC (Laboratoire central des Ponts et Chaussées), et de l'AFPS (Association française de génie parasismique) aux travaux du groupe de travail 2 me paraît essentielle.

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

Nous prenons bonne note de votre remarque. Nous proposons de confier la présidence du GT 2 à Madame Jeannie Marc, députée maire de Deshaies en Guadeloupe, le rapporteur serait Monsieur Michel CARA et le secrétaire Madame Marie RENNE.

Monsieur Jean PERRIN, Président de l'Union nationale de la propriété immobilière confirme son intention de participer au groupe de travail.

Mme Nancy SPINOUSA, Chef du service des risques naturels majeurs, représentant Monsieur Christophe CASTANER, Vice-président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

signale que Monsieur Christophe CASTANER, Vice-président du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Maire de Forcalquier (Alpes de Haute Provence), s'inscrit au groupe et souhaiterait que la Mission des risques naturels (MRN) soit représentée dans ce groupe.

Monsieur Laurent CHAMBAUD, Chargé de mission au Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales,

suggère, concernant le Plan séisme Antilles, l'intérêt d'établir un lien avec les agences régionales de Santé des Antilles (établissements publics de l'Etat), officiellement lancées au niveau national en 2010. En effet, il peut être noté la désorganisation des moyens de secours généralement observée lors de séismes dans les Antilles, et notamment concernant les hôpitaux. Il questionne sur les liens entretenus avec les services sanitaires.

Monsieur Laurent MICHEL, Directeur général de la prévention des risques, Ministère du développement durable,

signale que ces réflexions ne sont pas oubliées, car bien que les questions liées à la gestion de crise soient plus avancées, l'inquiétude est d'actualité concernant la vulnérabilité des hôpitaux, et autres bâtiments de secours (casernes pompiers..) qui ne résistent pas.

Il rappelle l'animation du plan séisme Antilles, réalisée par la DGPR et le Ministère de l'intérieur au plan national, ainsi qu'auprès d'un comité directeur élargi de tous les ministères concernés par le risque sismique et associant les deux préfets concernés. Localement, chaque préfet anime un comité sur la mise en oeuvre du plan séisme.

Le Ministère de l'intérieur signale d'ailleurs les modalités de gestion de crise déployées à Haïti.

Monsieur CARA, Professeur des Universités, Observatoire des sciences de la terre de Strasbourg,

souhaiterait que des représentants des maires ou conseils généraux proches des zones d'exposition aux risques soient sollicités, ainsi que le BRGM.

Monsieur Nicolas-Gérard CAMPHUIS, représentant Monsieur Eric DOLIGE, Sénateur, Président du Conseil général du Loiret,

précise qu'au niveau de la métropole, les zones les plus concernées sont Nice et sa région, ainsi que Grenoble et sa périphérie. Ces régions doivent être représentées dans le groupe.

Monsieur Hervé BENOIT,

signale que Monsieur SADDIER (député maire de Bonneville) qu'il représente, est intéressé par ces préoccupations.

3.3 Groupe 3 : Prévention des risques naturels et actions internationales

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

Nous avons proposé à Monsieur Martial SADDIER député-maire de BONNEVILLE (Haute Savoie) d'être le Président du groupe, à Monsieur Jean-Louis MAURER (Ministère des affaires étrangères et européennes) d'être le rapporteur, et à Monsieur Jacques FAYE (Ministère du développement durable) de se charger du secrétariat. Nous avons le souci permanent d'associer les élus, les experts et la société civile à nos travaux.

3.4 Groupe 4 : Evaluation de l'efficacité des plans de prévention des risques naturels

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

Il convient que le rapporteur de ce groupe appartienne au monde de l'assurance en la personne de Monsieur Roland NUSSBAUM. Monsieur Guy GEOFFROY, député-maire de Combs-la-ville (Seine-et-Marne), en sera le Président, et le secrétariat reviendra à Monsieur Francis POUPEL (Ministère du développement durable).

Monsieur Hervé BENOIT, au titre de l'association des élus de la montagne, est intéressé.

Monsieur Jacques AVRILLON, Coprésident de l'Union Nationale des Associations de Lutte contre les Inondations,

questionne sur l'éventuelle participation des victimes des phénomènes de retrait de terrain dû à la sécheresse.

Monsieur Laurent MICHEL, Directeur général de la prévention des risques, Ministère du développement durable

Dans un premier temps, le noyau dur se concentre autour de quatre groupes de travail ayant pour objectifs des rapports suivis d'effet, travail intense qui nécessite des limites. Des experts peuvent toutefois être sollicités lors de réunions dans chacun des cercles, quand le besoin s'en fait entendre.

Aux conclusions des premiers groupes de travail pourront se succéder de nouveaux cercles.

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

Je vous invite à nous suggérer vos idées concernant les membres qui pourraient enrichir le Comité.

4. Points d'actualité

4.1 Crue de 1910 et manifestations commémoratives

Fabrice DALY, Direction régionale de l'environnement Ile de France

Nous célébrerons le centenaire de la crue de 1910 le 28 janvier prochain. Cet événement a touché en 1910 la ville de Paris ainsi que l'ensemble du bassin parisien, mais également d'autres villes de France.

Il s'agit de l'une des crues les plus importantes à Paris depuis quatre siècles. Elle a surpris par son intensité, les crues des années précédentes ayant été bien moins importantes.

La crue de 1910 est le résultat de pluies exceptionnelles sur l'ensemble des bassins versants, associées à une grande période de froid qui a entraîné la saturation des sols ou leur gel. L'automne avait été intensément pluvieux, et en janvier 1910, les événements pluvieux se sont succédés à intervalles courts et réguliers.

La survenance d'une telle crue est toujours possible aujourd'hui. L'urbanisation importante intervenue depuis cette époque constitue un facteur important de vulnérabilité.

Selon les projections, une crue similaire à celle de 1910 conduirait à l'inondation de près d'un million d'habitants et priverait d'électricité 3 millions de personnes.

Concernant les manifestations de célébration prévues, je signale qu'un colloque organisé par l'association La Seine en Partage s'est tenu récemment à l'Assemblée Nationale.

J'ajoute qu'une exposition sera organisée au Sénat à partir du 22 février.

Monsieur Nicolas-Gérard CAMPHUIS, représentant Monsieur Eric DOLIGE, Sénateur, Président du Conseil général du Loiret,

Il est important de mettre en place une véritable stratégie nationale de gestion du risque inondation afin d'éviter de telles catastrophes. Une crue similaire à celle de 1910 aurait des conséquences très graves, elle produirait de nombreux dégâts, et la reconstruction serait très longue à effectuer. Un tel événement présente donc le risque d'une perte de compétitivité du territoire.

4.2 Risques naturels et plan national d'adaptation au changement climatique

Sylvie DE SMEDT, *adjointe au Bureau des risques météorologiques, SRNH, Ministère du développement durable*

La politique climat comporte, d'une part, un volet d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, et d'autre part, un volet d'adaptation aux impacts du changement climatique. Ce deuxième volet, qui a pris son essor plus récemment, est piloté par l'Observatoire national des Effets du Réchauffement climatique.

Une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique a été définie en 2006. Les premiers travaux menés en 2008 et 2009 ont abouti à l'élaboration de scénarii fournissant des tendances globales et régionales. Il faut noter que le niveau d'incertitude varie selon la région et la variable choisie. On note globalement un assèchement au sud, et une augmentation des précipitations au nord. Ce travail a permis de constater l'importance de la vulnérabilité et de son évolution, ainsi que le recul des côtes basses. Ce dernier point constitue un phénomène nouveau à anticiper très rapidement. J'ajoute que l'évaluation des coûts constituera également une problématique importante de nos travaux.

Pour tous les aléas, l'adaptation implique le développement de la connaissance des impacts, et la mise en oeuvre d'études régionalisées cohérentes, la mise en place de réseaux pérennes et d'indicateurs de suivi, ainsi que la poursuite et le renforcement de la politique de prévention et de gestion. Enfin, une gestion globale et coordonnée des risques est nécessaire.

Nous devons élaborer un plan national d'adaptation pour 2011. Une concertation de type Grenelle a eu lieu en décembre dernier, et les travaux ont débuté il y a quelques jours. Trois groupes de travail seront mis en place. Seront ainsi constitués un groupe transversal, plusieurs groupes sectoriels et un groupe moyen. Les travaux s'échelonneront jusqu'en juin, avec l'élaboration d'un rapport.

4.3 Sécheresse géotechnique

Monsieur Laurent MICHEL, *Directeur général de la prévention des risques, Ministère du développement durable*

Suite à la sécheresse de 2003, de nombreux dégâts sont apparus et des demandes d'indemnisation sont intervenues. Il a été recensé 138 000 sinistrés selon les assureurs. Par ailleurs, il a été versé 1 milliard d'euros d'indemnisation dans le cadre du régime de catastrophes naturelles et 220 millions d'euros de procédure exceptionnelle.

Cet événement a soulevé des questions relatives à la performance, à la lisibilité et à l'équité des régimes d'indemnisation, ainsi qu'aux moyens de prévention de ces risques. Un rapport d'initiative parlementaire a été rendu en octobre 2009 qui traitait de ce sujet, et plus particulièrement de la sécheresse de 2003 et du régime d'indemnisation. Ce rapport comprend 28 recommandations.

Madame la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie s'est par ailleurs engagée en décembre dernier à produire un rapport de synthèse des réponses aux propositions effectuées par le Sénat sur la question de l'indemnisation. Ce document doit être rendu public le 1^{er} mars 2010.

Ainsi, en tant que Délégué aux risques majeurs, j'ai réuni le 8 janvier l'ensemble des ministères concernés par la problématique de la sécheresse géotechnique afin d'élaborer un rapport finalisé à destination des cabinets pour mi-février.

Je propose que le Conseil soit destinataire de ce rapport afin de nourrir et enrichir ces travaux avant la prochaine réunion du COPRNM de juin.

5. Points Divers

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

Vous voici présentés les différents modèles de logos élaborés pour le COPRNM. Le logo que nous choisirons sera apposé aux affiches et livrets du Conseil.

Aucun des logos ne satisfait les membres. Le deuxième logo faisant figurer les aléas se rapprocherait des préoccupations mais appelle des remarques : la montagne n'est pas représentée, le risque est trop prégnant, la notion de prévention ne ressort pas au regard des objectifs du COPRNM et sa dimension pluridisciplinaire de concertation. Il s'agit également de porter une attention quant à sa reprographie monochrome.

Une nouvelle proposition graphique sera à adresser par courriel à l'ensemble des membres pour avis.

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

Je souhaite préciser que toutes vos contributions sur les thématiques des groupes de travail sont les bienvenues. N'hésitez pas à nous les envoyer.

Monsieur Nicolas-Gérard CAMPHUIS, représentant Monsieur Eric DOLIGE, Sénateur, Président du Conseil général du Loiret,

Je souhaiterais rappeler que Monsieur Doligé avait annoncé au mois de septembre l'ouverture d'une réflexion sur la création d'un Observatoire national des enjeux et des risques afin de constater l'avancement de notre action de prévention. Il était également question que le Conseil établisse une stratégie nationale de renforcement des digues et qu'il détermine comment développer un urbanisme plus résilient aux séismes et mouvements de terrain.

Monsieur Laurent MICHEL, Directeur général de la prévention des risques, Ministère du développement durable

Ces sujets sont importants et seront notamment traités dans le cadre des différents groupes de travail. Je précise que le gouvernement n'a pas encore produit de projet finalisé sur la réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles.

Monsieur Jean-Luc GUITTON, *adjoint, représentant Madame Ségolène HALLEY des FONTAINES, Sous-directrice de la forêt et du bois, Direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires, Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche*

Propose une réflexion dans le cadre du COPRNM sur le sujet du risque incendies de forêts.

Monsieur Laurent MICHEL, *Directeur général de la prévention des risques, Ministère du développement durable*

Un groupe de travail sera dédié à ce sujet dans une seconde vague. Un balayage des différentes composantes en matière d'incendies de forêts est actuellement en cours, mais il est souhaitable que le ministère de l'agriculture participe aussi au groupe de travail actuel sur les PPR.

Monsieur le Capitaine de Vaisseau Dominique LEROY, *Chef du Bureau de l'environnement, Direction mémoire, patrimoine et archives, Ministère de la défense*

Nous avons envisagé lors de la première réunion de réfléchir à l'articulation entre PPRN et PPRT. Ce point sera-t-il discuté ultérieurement ?

Monsieur Laurent MICHEL, *Directeur général de la prévention des risques, Ministère du développement durable*

Il sera possible de mettre cette réflexion en place dans un deuxième temps, après l'étude des PPRN.

6. Conclusions

Monsieur Christian KERT, *Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM*

Cette séance s'achève avec la satisfaction que tous soient mobilisés sur le sujet. Il s'agit maintenant de faire vivre les groupes de travail car la finalité de nos travaux réside en la participation de tous pour la richesse de la réflexion.

Je précise que je serai présent au moins à la séance d'ouverture des groupes de travail et vous informe que la prochaine réunion plénière se tiendra au cours du mois de juin.

La séance est levée à 12 heures.